



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre ;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins ;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du C.P.A.S. ;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kévin GOOSSENS,
Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA,
Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général ;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN ;

3.2. Centre culturel d'ANDENNE - « Ma commune dit ... ! » aux langues régionales - Dossier de labellisation

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation spécialement ses articles L1122-30, L1124-40, § 1^{er}, 3^o, L3221-5 et L3331-1 à-8 ;

Vu la note du Centre culturel, datée du 6 décembre 2023, établie sous la signature du Directeur du Centre culturel d'ANDENNE, adressée au Collège communal, en ces termes :

"Pour donner suite à votre accord pour l'introduction d'un dossier de labellisation en Langue régionale (Wallon), nous revenons vers vous avec le complément de dossier.

Ainsi, suivant les différents échanges avec les services concernés de la Ville et le service en charge de la labellisation de la FWB, nous sommes désormais en mesure d'introduire notre dossier qui comprendra 15 engagements pour un total de 115 points, sachant que la reconnaissance est attribuée pour un minimum de 100 points.

Désormais, il nous semble que nous rencontrons l'ensemble des critères de sélection à la fois au niveau du nombre d'engagements minimal et de la cotation.

Dès lors, nous sollicitons votre accord afin que ce dossier puisse être soumis à l'approbation du Conseil communal, et ce en vue d'une introduction officielle du dossier, auprès de la cellule de labellisation de la FWB, pour la fin du mois de janvier 2024 au plus tard.

Une fois introduit, nous devrions recevoir réponse à la demande de labellisation pour la fin du second trimestre de 2024.

Vous trouverez en annexe le dossier comportant les activités et engagements ainsi que le modèle de convention de labellisation.

Considérant le courrier adressé au Conseil communal, dans les mêmes termes, au sujet de la présente ;

Considérant le programme d'animations qui sera développé et explicité dans le projet de programmation repris en annexe ;

Considérant le fait que la labellisation est octroyée pour une période de 5 ans et renouvelable à la suite d'une évaluation liée à la réalisation des différentes activités

prévues ;

Vu l'avis favorable rendu le 15 décembre 2023 par le Collège communal, sollicitant par ailleurs la soumission de ce dossier au Conseil communal pour approbation ;

Étant entendu qu'il s'agit pour la Commune d'ANDENNE de proposer des services culturels étoffés et améliorés aux habitants de la Commune avec l'aide et la collaboration du Centre culturel d'ANDENNE et des différents services communaux, dont notamment la Bibliothèque, le Service des Festivités et du Tourisme, le Service des Relations publiques, les écoles communales incluant également des associations locales oeuvrant dans le domaine de la langue wallonne ;

Considérant les documents annexés au dossier : projet de programme et modèle de convention de labellisation ;

Considérant que l'ensemble de ces éléments soumis au Conseil communal lui permet de prendre décision.

Sur proposition du Collège communal ;

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1er

Un accord est marqué pour la présentation à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un dossier de labellisation en langue régionale (Wallon) dans le cadre du programme « *Ma Commune dit... !* ».

Article 2

Le Centre culturel d'ANDENNE A.S.B.L. en sera informé et veillera :

- à la mise en œuvre du projet et au suivi de son évaluation continue ;
- à associer les services communaux dans la réalisation du projet tel que prévu (Service des Relations publiques, Service du Tourisme et des Festivités, les écoles communales, et Bibliothèque communale) ;
- à informer et associer au projet les associations locales oeuvrant dans le domaine de la valorisation de la langue wallonne.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Par le Conseil,



Le Président,

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre,

Claude EERDEKENS